Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 28 (1899)

Heft: 7

Rubrik: Caisse de retraite des membres du corps enseignant fribourgeois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il paraît cependant que les hommes d'école et quelques philanthropes se sont émus de l'état de marasme dans lequel se trouve l'école primaire, et déjà un décret royal du 26 mars 1894 a forcé bien des communes (qui ne payaient pas même leurs instituteurs) à réformer bien des abus que la loi Casati n'était pas parvenue à déraciner, en attendant qu'une nouvelle loi, qui est, paraît-il, dans les cartons du nouveau ministre, vienne augmenter le traitement des instituteurs et réformer de fond en comble toute l'organisation de l'école populaire.

Un peu de statistique pour terminer. Les chiffres ont, dit-on,

leur éloquence.

D'après des chiffres récents, le nombre des conscrits illettrés est de : 23 % dans le Piémont :

est de : $23 \, ^0/_0$ dans le Piémont; $40 \, ^0/_0$ dans l'Italie centrale; $53 \, ^0/_0$ dans l'Italie méridionale; $56 \, ^0/_0$ dans les îles italiennes!

En moyenne, nous constatons que sur 100 conscrits, 42,92 sont illettrés; sur 100 époux, 45,88 ne peuvent pas signer l'acte de mariage! Voilà où en est l'Italie régénérée par la Franc-Maçonnerie il y a 40 ans.

(A suivre.)

CAISSE DE RETRAITE

DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT FRIBOURGEOIS

Nous avons sous les yeux le rapport du Comité sur la marche de cette association en 1898. Nous en extrayons les données suivantes, qui ne manqueront pas d'intéresser les instituteurs, cela d'autant plus que la plupart d'entre eux ont été empêchés d'assister à l'assemblée générale du 27 mai dernier.

Etat des sociétaires.

		e 1898, l'assoc	iation c	omptait .	487	soc	ciét	aires
se classa	nt comm	e suit :		_				
a) Soc	ciétaires a	ayant versé la	cotisation	on de 30	fr.			530
b)	»	»	»	15	fr.			35
c)	» :	ayant reçu la p	ension (de 80 fr.		•		62
d)	»	»	>>	300 fr.				29
e)	»	»	>>	500 fr.				10
f)	» 8	ayant versé 25	cotisati	ons et qu	ai c	ont	i-	
nuent à	enseigner	·						46
g) Soc	ciétaires (en retard pour	r le pai	ement de	la	cot	i-	
sation.								12
h) Soc	ciétaires d	lont l'existence	est inc	ertaine .				3
••					ŗ	Γot	al	487

L'association comprend	actuellement	les	trois	catégories
suivantes de sociétaires:				O

a)	Membres de	e l'ancienne	Caisse (t	ous	pensi	oni	iés) .		65
b)	Sociétaires	au bénéfice	de la loi	de	1881.					110
c)	»	»	»		1895.					312
			9				ŗ	Гot	al	487

Sur ces 487 sociétaires, 386 continuent à enseigner et 101 ont pris leur retraite. Des 65 membres de l'ancienne Caisse, un seul, M. Hirt, continue à enseigner dans le canton. Deux autres comptent au nombre de nos inspecteurs scolaires les plus zélés. Le nombre total des associés a augmenté de 1 en 1898.

Fortune de l'association.

La fortune de l'association était constituée comme suit au 31 décembre dernier :

a) Sommaire du rentier						$273,\!569$	43
b) Argent en caisse					»	2,164	24
c) Mobilier (coffre-fort)					»	470	>>
			Гot	al	Fr.	276,203	67

L'augmentation totale pour l'exercice est de Fr. 11,033 34

Rentier.

Sommaire des titres au 3	31	décem	bre 1897	7.	Fr.	263,050 7	8
Placements en 1898		Fr .	63,120	85			
Remboursement en 1898		»	52,602	20			
Augmentation en 1888.					»	$10.518 \ \theta$	35

rugmentation en rece	~	10,010 00
Sommaire du rentier au 31 décembre	1898. Fi	273,569 43

L'augmentation des capitaux pour les trois derniers exercices a été de 131,929 fr. 23.

Les intérêts perçus pendant l'année se sont		
élevés à	Fr.	8,893 20
Pour l'exercice précédent, la rentrée avait produit	»	7.121 36
Augmentation		

Cotisations.

La	Caiss	e a j	perçu les co	tisat	tions	su	iiva	inte	es :	:		
a)	Pour	35	sociétaires	à 15	fr.						Fr.	5?5
b)	>>	290	>>	30	fr.						>>	8.783 8

Total Fr. 9,308 85

Cette diminution provient du fait que 12 sociétaires n'avaient pas acquitté leur cotisation à la clôture de l'exercice.

Subside de l'Etat.

	Buosine	ue i	Dicci.				
Montant perçu en 18 » » 18	897 898				Fr. »	$11,130 \\ 9,075$	» »
Di	minution	pour	l'exe	rcice	Fr.	2,055	»
	Amendes	s scol	aires.				
Le caissier a reçu le	es somme	es ci-a	nrès ·				
1. De la Préfecture					Fr.	315	95
	de la S		(pour	Fri-		0_0	
bourg-Ville ,			• .		»	276	65
3. De la Préfecture	de la Sir	igine.			»	272	60
	de la Gr				>>	247	90
	de la Gla				>>	234	
	de la Br				>>	177	60
	de la Sa			gne).	>>	165	
8. »	de la Ve	veyse			>>	143	10
				Total	Fr.	1,833	65
En 1997, la Caisse av	zait reçu				»	2,778	
			Dimin	ution	Fr.	945	15
	Pen	sions		-	***************************************		
La Caissa a passittá				\			
La Caisse a acquitté					Fr.	5,010	
a) 62 pensions à 86 b) 29 » selo	n la loi de	1991/	15043	00 fr	ГТ. ≫	7,095	» »
	velles (50				<i>»</i>	4,800	
c) 10 » nou							»
	Total po				Fr.	16,755	»
	Somme	payée	e en	1897	»	15,110	»
		Aug	menta	ation_	Fr.	1,645	»

Une augmentation est à prévoir pour 1899.

Secours.

Une demande de secours a été admise par le Comité en faveur d'un ancien sociétaire qui a reçu 60 fr.

Frais d'administration.

Les frais d'administration se sont élevés à 976 fr. 80.

Dans ce chiffre sont compris les traitements du caissier, du président et du secrétaire, ainsi que les jetons de présence des cinq membres du Comité pour cinq séances et des trois membres de la Commission examinatrice des comptes pour deux séances.

Frais divers.

Les frais divers ont atteint la	S	omi	me	de			Fr.	1,249	56
En 1897, il s'élevaient à							»	661	25
	4	Aug	gme	ent	atio	$\operatorname{on}_{-}^{-}$	Fr.	588	31

Ces frais divers comprennent les dépenses ci-a	près :		
1. Impôt cantonal ,	Fr.	606	26
2. Achat d'un coffre-fort décidé par l'assemblée		475	>>
3. Remboursement des versements faits par			
deux institutrices qui ont quitté l'enseignement	>>	90	»
4. Circulaires, registres, frais de bureau	>>	78	30
Total	Fr.	1,249	56

Remarque.

Depuis l'année 1882, soit en 16 ans, la Caisse de retraite a payé au corps enseignant une somme de 203,543 fr. pour pensions et secours. Pendant ce même laps de temps, les capitaux de l'association ont augmenté de 162,978 fr. 15 (ils s'élevaient à 162,978 fr. 15 en 1882). Ces chiffres donnent une idée des inappréciables services que la Caisse de retraite est appelée à rendre au personnel enseignant de notre canton.

Bilan du compte de l'année 1898.

A. RECETTES Solde en caisse du compte précédent . . . Fr. 2,119 55 9,075 » 1,833 65 Legs, dons 525 » Cotisation des sociétaires à 15 fr. » 30 fr. 8,783 85 Compléments de versements 494 » Intérèts des capitaux » 8,893 20 31,724 25 Total Fr. B. DÉPENSES Placements de capitaux. Fr. 10,518 65 5,010 » Pensions acquises selon la loi de 1881. . . 6,945 » » 1895. . . 4,800 » 60 » Frais d'administration 976 80

Fribourg, 6 juin 1899.

Solde en caisse au 31 décembre 1898 .

Frais divers. . . .

Ant. Collaud.

>>

Total Fr.

1,249 56

2,164 24

31,724 25

P.-S. — La cotisation, pour la présente année, est fixée à 30 fr. qui seront pris en remboursement au mois de juillet.

